

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 3 mai 2018

L'an deux mille dix-huit, le jeudi trois mai à vingt heures, le conseil municipal de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner, légalement convoqué le vingt-six avril, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en séance publique, à la salle du Conseil Municipal de SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER, sous la présidence de Mme Solange CREIGNOU, Maire.

Etaient présents : Stéphane LOZDOWSKI, Gaëlle ZANEGUY, Marylaure POULIQUEN, Sébastien NORMAND, Olivier LE BRAS, Françoise RAOULT, Ronan PRUD'HOMME, Martine RECEVEUR, Jacques POULIQUEN, Carolyn ENGEL-GAUTIER, Armelle CAROFF-BLOC'H, Marc MADEC, Josselin BOIREAU, Monique KERMARC, Patrick LE MERRER, Françoise GALLOU, Emilie MESSAGER, Hervé DERRIEN, Hélène RUMEUR, Florence CHARLOU, Marie-Aude LE BORGNE, Sophie GALLOUEDEC, Jocelyne PROUFF, Jean-Pierre CHEVER.

Absents excusés : Yvon POULIQUEN (pouvoir donné à Marylaure POULIQUEN), Pierre-Antoine DEAL (pouvoir donné à Sophie GALLOUEDEC), Thierry BOURGOIN (pouvoir donné à Florence CHARLOU), Frédérique STEPHAN (pouvoir donné à Jocelyne PROUFF), Nicolas LOZAC'H (pouvoir donné à Ronan PRUD'HOMME), Yves ROLLAND, Mickaël DOSSAL, Erwan PIERRE, Jean-Pierre MAZE.

Conseillers : En exercice : 34 Présents : 25 Votants : 30 Quorum : 17

Hervé DERRIEN a été élu secrétaire de séance.

Avant d'entamer la séance, Mme le Maire propose que la lecture du compte-rendu du Conseil Municipal du 6 avril soit faite à l'issue de la présentation du SDIS. Accord du CM.

OBJET : PRESENTATION DU SDIS (SERVICE DEPARTEMENTAL D'INCENDIE ET DE SECOURS), CODE CM180500 A

Suite à une proposition faite par le SDIS, Mme le Maire a invité le Colonel MONTGENIE lors de cette réunion du Conseil Municipal afin d'exposer l'activité de l'établissement et souhaite la bienvenue au Colonel MONTGENIE, au lieutenant-Colonel QUEMENEUR du groupement de Morlaix et au lieutenant TREICHEL, du centre de secours de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner.

Le colonel MONTGENIE remercie Mme le Maire et les membres du Conseil Municipal pour cette invitation et excuse Mme Nicole ZIEGLER, présidente du Conseil d'Administration du SDIS. Le SDIS a souhaité présenter ses activités dans les communes où se trouve un centre de secours ainsi que dans les EPCI, considérant l'action importante du SDIS aux yeux de la population. Il souligne que les opérations représentent en grande majorité les secours aux personnes mais aussi les interventions d'équipes spécialisées (risques chimiques, feux de forêts, feux de navire, interventions en milieux périlleux, sauvetage nautique, équipes cynotechniques...)

A partir d'un diaporama, le lieutenant-colonel QUEMENEUR souligne que la présentation se fera sur trois axes : le SDIS, le groupement de Morlaix et le centre local de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner.

LE SDIS

Le SDIS est un établissement public autonome placé sous double tutelle : présidente déléguée désignée par la présidente du Conseil Départemental et Préfet du Finistère. Le conseil d'administration du SDIS est composé de 14 conseillers départementaux, de 4 membres représentant les communes et de 4 membres représentant les EPCI. Le Préfet du Finistère est membre de droit. Le SDIS 29 est dirigé par le colonel Sylvain MONTGENIE.

Le SDIS 29 est organisé en 7 groupements fonctionnels et en 4 groupements territoriaux : Brest, Concarneau, Morlaix et Quimper. Le territoire du groupement de Morlaix est très vaste car il s'étend de l'île de Batz à Saint-Goazec et regroupe 17 centres de secours.

Les principales actualités du SDIS sont : arrivée du colonel Montgénie, mise en œuvre du SDACR (document de pilotage validé par le Préfet du Finistère, établissant les groupements de moyens selon les risques), révision du règlement opérationnel et du règlement intérieur, mise en place d'un nouveau système de transmission (ANTARES) dont le coût est de 4 millions d'Euros, développement de prévention auprès du grand public avec un projet de bus de la sécurité.

En 2017, les sapeurs-pompiers du Finistère ont réalisé 42 367 interventions (une intervention toutes les 12 minutes) représentant à hauteur de 72 % les secours aux personnes, 9 % les incendies, 8 % les accidents, 5 % les risques naturels et technologiques et 6 % les opérations diverses.

Les effectifs sont de 463 sapeurs-pompiers professionnels, 2 023 sapeurs-pompiers volontaires et 127 membres du personnel administratif et technique, soit environ 2 600 personnes.

Le budget 2017 du SDIS est de 69,9 millions d'Euros dont 56,5 millions en fonctionnement et 13,4 millions en investissement. Les recettes de fonctionnement émanent du département à raison de 41 %, des communes et EPCI à raison de 50 % et autres (9 %).

LE GROUPEMENT TERRITORIAL DE MORLAIX

Il est composé de 50 sapeurs-pompiers professionnels, 465 sapeurs-pompiers volontaires et 5 agents des filières administrative et technique, soit 520 agents. Il comporte également 3 sections de jeunes sapeurs-pompiers dont le but est d'apprendre le métier mais aussi les valeurs de la république. Il est dirigé par le lieutenant-colonel QUEMENEUR. 30 interventions par jour sont faites au sein du centre qui a sur son territoire le site de Brennilis, le port du Blosson, Brit Air, des hôpitaux, lycées, de nombreuses exploitations agricoles...

LE CENTRE D'INCENDIE ET DE SECOURS DE SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER

Les communes défendues par le centre sont Guiclan, Guimiliau, Pleyber-Christ, Plounéour-Ménez et Saint-Thégonnec Loc-Eguiner recensant 10 724 habitants sur 20 805 hectares.

30 sapeurs-pompiers volontaires (25 hommes et 5 femmes) y interviennent, ainsi qu'un agent administratif à hauteur d'une journée par semaine. Le chef de centre est le lieutenant Bruno TREICHEL secondé par l'adjudant-chef Jean-Michel ABGRALL. Les sapeurs-pompiers volontaires bénéficient de conventions employeurs public/privé ainsi que de conventions pour disponibilités opérationnelles et pour formation.

Le centre bénéficie d'un bon niveau d'équipement en véhicules, au nombre de 6. Le projet de rafraîchir le centre de secours est évoqué mais pas encore validé.

Au 30 avril 2018, 139 sorties de secours ont été recensées (160 en 2017 à la même période) ainsi que 148 sorties d'engins (180 en 2017). Le nombre total d'interventions pour l'année 2017 s'élève à 103. La durée moyenne d'intervention est de 1 heure 13 mn et le délai moyen de départ est 6 mn 29 s. Sur les quatre premiers mois de l'année, la disponibilité opérationnelle est de 19 205 heures pour des secours aux personnes à hauteur de 65,5 % des interventions, de 18 % pour des accidents et de 11,5 % pour des incendies. Le centre de secours est intervenu dans le secteur géographique de référence à hauteur de 59 % des interventions et à hauteur de 41 % dans un autre secteur. Ce chiffre s'explique par le système de régulation au 18 qui met en corrélation les interventions entre les moyens de secours et le lieu de l'intervention, le raisonnement se fait en rapport avec le lieu de l'intervention.

L'effectif réglementaire est de 3 personnes pour une intervention par ambulance et doit être au minimum de 2 personnes, effectif qui peut être complété par un autre centre de secours. Pour l'intervention d'un véhicule incendie, l'effectif est de 6 personnes.

Depuis le 1^{er} janvier 2018, le centre de secours est intervenu 28 fois sur le territoire de la commune, soit un nombre d'intervention pour 1000 habitants de 10,3, pour une moyenne départementale de 14.

A partir d'un schéma, les indicateurs de disponibilité opérationnelle sur un délai de 24 heures ont mis en avant les faiblesses des effectifs dans la tranche 7 h – 17 h, tranche où il y a le plus d'interventions. Ainsi, des solutions sont à trouver sur les effectifs : cibles de recrutement, conventions, travail sur RH.

Suite à cette présentation, le colonel MONTGENIE et le lieutenant-colonel QUEMENEUR ont répondu aux différentes questions de l'assemblée :

- Les sapeurs-pompiers volontaires sont indemnisés par vacation.
- Durant les temps d'intervention, les entreprises maintiennent les vacations aux sapeurs-pompiers volontaires ou sollicitent une subrogation, afin de maintenir la rémunération.
- Développement du mécennat à l'attention des entreprises, permettant une défiscalisation
- Progression des secours aux personnes dans les interventions en raison du vieillissement de la population, carence des ambulances privées, besoin de la présence auprès de la population mais volonté de maîtriser les interventions des secours aux personnes.
- Développement de l'engagement des personnes à domicile.

Mme le Maire a remercié le colonel MONTGENIE et les représentants du SDIS pour cette présentation très intéressante et la présence quotidienne du SDIS au plus près de la population.

- Lecture abrégée du compte-rendu du conseil municipal du 6 avril 2018 par Carolyn ENGEL-GAUTHIER secrétaire de séance.
- Le procès-verbal de la séance du 6 avril 2018 a été adopté à l'unanimité.

OBJET : ELABORATION DE LA LISTE DES JURES D'ASSISES POUR 2019, CODE CM180500 B

Vu le code de procédure pénale, notamment ses articles 254 à 267 ;

Vu le décret n° 2017-1873 du 29 décembre 2017 modifié authentifiant les chiffres des populations de métropole, des départements d'outre-mer de la Guadeloupe, de la Guyane, de la Martinique et de la Réunion, de Saint-Barthélemy, de Saint-Martin et de Saint-Pierre-et-Miquelon ;

Vu l'arrêté du Préfet du Finistère n°2018095-0001 du 05/04/2018, concernant le nombre de jurés à désigner dans le département du Finistère pour l'établissement de la liste du jury criminel pour 2019 ;

La commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner doit désigner 6 jurés parmi lesquels 2 seront retenus.

Le tirage au sort effectué à partir de la liste électorale a désigné :

- Gérard BARBE
- Loïc GOURGUEN
- Joachim CADIOU
- Francis CLOAREC
- Mireille MOCAER
- Bruno KERLEO

OBJET : ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS ET AUTRES ORGANISMES, CODE CM180501

Mme le Maire rappelle les détails de certains articles relatifs aux versements de subventions, présentés lors de la séance budgétaire :

Article 65736	
Subvention au CCAS (article 657362)	1 000 €
Subvention à la Caisse des Ecoles (article 657361)	24 440 €

Par ailleurs, M. Stéphane LOZDOWSKI présente les propositions d'attribution de subventions étudiées par la commission vie associative, qui s'est réunie à plusieurs reprises. Les dossiers ont été correctement remplis, dans leur ensemble mais certains manquaient d'éléments financiers, précise-t-il en ajoutant que deux associations n'ont pas sollicité de subvention en 2018 : Gym adultes et loisirs et l'association des trotteurs de la Penzé a sollicité une subvention deux fois moins importante que l'an passé. Le montant est quasi identique à celui de 2017. Les demandes des associations ou organismes hors commune sont retenues quand il y a un ou plusieurs adhérents de la commune.

Mme le Maire souligne que les subventions de la commune n'ont pas vocation à alimenter des placements bancaires des associations mais qu'à contrario, la commune reste présente, en cas de difficulté ponctuelle des associations.

M. LOZDOWSKI donne lecture de la proposition d'attribution, validée par la commission, à l'unanimité

Associations communales :

Association Aide aux devoirs – Saint-Thégonnec	250,00 €	
Amicale des Retraités de Saint-Thégonnec	400,00 €	
Amicale des Retraités de la Penzé	350,00 €	
Amicale des sapeurs-pompiers de St Thégonnec	3 230,00 €	
Amicale Laïque école FM. LUZEL	2 200,00 €	
Amis de Sainte Brigitte	1 000,00 €	
Anciens combattants (UNC)	150,00 €	
Basket club de St Thégonnec	3 900,00 €	
Comité de jumelage	1 400,00 €	C. ENGEL-GAUTIER ne prend pas part au vote

Etoile Sportive St Thégonnec	5 200,00 €	J. POULIQUEN ne prend pas part au vote
Association de soutien à la ferme Galilée (Philippines)	800,00 €	
Danserien Bro Sant Tegoneg	800,00 €	
Multisports enfants	2 700,00 €	
Pétanque-club Saint-Thégonnec	1 000,00 €	
Société hippique de St Thégonnec	500,00 €	
St-Thégonnec Judo Club	800,00 €	
St-Thé Loisirs	300,00 €	
Tennis Club des 2 rives	450,00 €	
Trotteurs de la Penzé	200,00 €	H. DERRIEN et S. GALLOUEDEC ne prennent pas part au vote
Le jardin partagé de Penfo	350,00 €	
Société de chasse Loc-Eguiner	250,00 €	
Union des commerçants et artisans de la région de Saint-Thégonnec	500,00 €	
FNACA Saint-Thégonnec	150,00 €	
FNACA Loc-Eguiner	100,00 €	
TOTAL	26 980,00 €	
Arbre de Noël des écoles (6 € / élève)		Elèves inscrits à la rentrée scolaire de septembre

Associations extérieures :

ADAPEI 29	50,00 €
ADDESKI	30,00 €
ADMR de la Penzé	480,00 €
AFSEP (ass. française des sclérosés en plaque)	50,00 €
ASAD (Association pour le soutien aux adultes en difficulté)	150,00 €
ASP (Association Présence Ecoute Morlaix – soins palliatifs)	100,00 €
Les chiens guides d'aveugles du Finistère	50,00 €
Association France Alzheimer 29	30,00 €
Bibliothèque sonore du Finistère	75,00 €
CIDFF (Centre d'Information sur les Droits des Femmes)	100,00 €
Enfance et partage	30,00 €
Les restos du cœur	150,00 €
Association Paroles	50,00 €
Secours Catholique	600,00 €
Sécurité routière prévention	150,00 €
Redadeg	300,00 €
Association des accidentés de la vie - FNATH	50,00 €
Rêve de clown – Lorient (clowns en milieu hospitalier)	50,00 €
Vie Libre Brest	50,00 €
Cyclo Morlaix – fête du pardon	500,00 €
	3 045,00 €

Les crédits relatifs aux subventions versées aux associations communales et extérieures figurent au BP 2018, au c/6574.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, donne un avis favorable, à l'unanimité, à ces propositions.

Mme le Maire conclut cette question en soulignant qu'en cette période plus tendue pour les collectivités, beaucoup d'entre elles ont fait le choix de restreindre les crédits attribués aux associations, ce qui n'est pas la position de la commune de SAINT-THEGONNEC LOC-EGUINER qui a maintenu les crédits, de façon conséquente et continue, car la commune considère que les associations sont essentielles à la vie de la commune.

OBJET : PAIEMENT EN LIGNE DES FACTURES DES SERVICES COMMUNAUX : MISE EN ŒUVRE DE TIPI (TITRE PAYABLE PAR INTERNET), CODE CM180502

Considérant que la Commune de Saint-Thégonnec Loc-Eguiner a été informée par la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP), de la possibilité de mettre en place le paiement en ligne des factures émises par ses services et qu'elle est désireuse de participer au programme de modernisation de l'administration et contribuer au développement de l'administration électronique,

Considérant que la DGFIP prend en charge tous les frais de fonctionnement de la plateforme de téléchargement, que le coût pour la collectivité se limite aux frais de commissionnement du GIE Carte bancaire (actuellement 0.25% de la créance payée + 0.10€ par transaction),

Mme le Maire informe le Conseil Municipal que cette prestation dénommée TIPI (titres payables par Internet) permet aux usagers de régler leur factures directement en ligne 24h/24 et 7j/7 sans contrainte de temps, de déplacement, ni d'envoi postal, et qu'il renforce l'efficacité du recouvrement améliorant ainsi la gestion de la trésorerie de la commune. Elle ajoute que le paiement est réalisé via un lien sur le site de la commune en direction du site national de la DGFIP.

Mme le Maire précise que les produits qui peuvent être payés en ligne sont les factures émises sur les services suivants :

- Restaurant scolaire
- Loyers
- Locations de salles
- Abonnements à la bibliothèque
- Droits de place

Elle ajoute que ce nouveau service sera disponible soit par le site internet de la commune, soit pas le portail de la DGFIP. Ce nouveau dispositif offre un service supplémentaire aux familles et à la population et favorisera donc le quotidien de celles-ci.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **Décide d'adhérer au dispositif TIPI**
- **Autorise Mme le Maire à signer la convention et tous documents en lien avec cette convention.**

5 – RAPPORT DES COMMISSIONS :

Commission aménagement, PLUi-urbanisme et agriculture

- Initialement prévue lors du Conseil Municipal de ce jour, la présentation de la démarche PLUi-H menée par les trois commissions (agricole, aménagement et développement durable) sera présentée lors de la réunion du Conseil Municipal du 14 juin à 20 h, suivie d'un temps d'échange.
- Réunion des trois commissions le 30 mai en vue de finaliser la présentation au Conseil Municipal
- Réunion publique de présentation du PADD : 23 mai à 18 h à Plounéour-Ménez
- Finalisation des orientations issues du PADD, lors du CM du mois de juillet.

Commission bâtiments communaux, économie, artisanat, commerce, prospective et suivi de la commune nouvelle

- Pas de réunion depuis le dernier Conseil Municipal.

Commission patrimoine classé, culture, tourisme et communication:

- Pièce de théâtre du 28 avril bien déroulée
- Prochaine réunion le 16 mai
- En juin, préparation du bulletin d'informations

Commission développement durable, environnement, petit patrimoine bâti et nature:

- Présence d'études et chantiers du 6 au 27 août : travaux prévus à Ste Brigitte et au Kandi du Fers
- Lancement des devis pour les relevés topographiques en vue de travailler à l'aménagement des cimetières, en cours.
- Rappel de l'organisation de la cérémonie patriotique du 8 mai

Commission enfance, jeunesse, affaires scolaires

- Travail de la commission en deux sous-groupes sur deux sujets : DSP Ti Ar Bleizig et espace familles
- Pause méridienne : le copil conflits entre enfants va étudier la proposition d'EPAL : contenu, contenant et coût afin de prévoir le plus rapidement possible, une présentation au Conseil Municipal.

Commission affaires sociales

- Prochain CCAS : 4 juin
- Réussite de la chasse aux friandises le 14 avril au sein de la maison de retraite : 60 enfants, principalement de 2 à 5 ans, y ont pris part. Souhait de reconduction en 2019 de l'opération par les familles et la maison de retraite
- Contact établi avec JP Resto qui est d'accord pour préparer le repas des anciens en octobre prochain.

Commission des travaux, voirie et services techniques :

- Commission du 30 avril : Etude des levés topographiques de la rue de la gare, rue des Genêts, rue Lividic suivie d'une rencontre avec Luc Page, d'ING Concept afin de préparer le dossier de subvention au titre du produit des amendes de police
- Etude du programme voirie 2019 en cours nécessitant quelques arbitrages.

Commission ressources humaines, vie associative et restaurant scolaire

- Deuxième phase du document unique à venir en septembre : RPS (risques psycho-sociaux). Le document unique est un document sur lequel les responsables de service peuvent s'appuyer pour l'amélioration du travail des agents au quotidien. L'ensemble du personnel adhère à cette démarche et est source de propositions en lien avec le CDG 29.

6 – QUESTIONS DIVERSES :

Déclaration d'Intention d'Aliéner (DIA) :

- Vente CHEVREUL – Bien situé 3, route de Plounéour-Ménez (commune déléguée de LEST)

Ce dossier ne se trouve pas dans des secteurs susceptibles d'intéresser la Commune donc celle-ci ne préemptera pas.

INFORMATIONS DIVERSES

- Pour information : fermeture de la mairie de la commune déléguée de Loc-Eguiner-Saint-Thégonnec du 6 au 14 mai.
- Invitation au pot de l'amitié du groupe de danse bretonne de la commune, le 11 mai vers 19 h à la salle des fêtes, à l'occasion de la réception du groupe de Corrèze.
- Mme le Maire fait un point sur la recherche de médecins, suite à une réunion du 20 avril avec les professionnels de santé : * réception d'un mail d'un médecin suite à la parution d'une annonce sur un site spécialisé (la candidature sera à creuser) * mail adressé à deux candidats potentiels, via le Docteur KERAUTRET : un des candidats serait potentiellement intéressé dans 18 mois, Mme le Maire lui a proposé une rencontre * devis à des cabinets de recrutement dont le coût de la prestation pour la recherche d'un médecin se situe entre 20 000 € HT et 8 000 € HT avec une garantie d'installation du médecin sélectionné de 6 mois.
Mme le Maire mentionne que toutes les communes sont à la recherche de médecins, soulignant ainsi les difficultés rencontrées. Pour autant, la commune poursuit activement ses recherches avec le soutien des pharmaciens.

- Mme le Maire fait un point sur un rendez-vous qu'elle a eu, en compagnie de M. LOZDOWSKI, avec M. LAVAREC, Directeur du groupe ECAM, sur le projet de salle de restauration au collège. Le premier rendez-vous a été suivi d'une seconde rencontre à laquelle a également pris part Mme Corinne ANDREO. Le Conseil Municipal sera sans doute amené à débattre, lors d'une prochaine séance, sur le mode de fonctionnement de la salle de restauration du collège en termes de fourniture de repas.
- Point suite au premier contact avec la SAFI, attributaire du marché de l'étude de faisabilité de la cuisine centrale : M. LOZDOWSKI indique que l'étude est désormais au stade opérationnel. Lors de la prochaine commission dédiée à la restauration scolaire, la mise en place d'un comité de pilotage sera étudiée. Mme le Maire précise que ce dossier sera finalisé en fin d'année, sachant qu'en raison des trois partenaires, le calendrier des réunions est parfois difficile à fixer.
- Un incendie a malencontreusement détruit l'ancienne tondeuse des services techniques, qui devait être remplacée au cours de l'année 2018. Il n'y a eu ni blessé, ni dégât au bâtiment, indique Mme le Maire faisant part de la réactivité du personnel pour sortir des locaux la tondeuse enflammée.
- Lotissement de Gorre Loc : un troisième lot vient de faire l'objet d'un compromis de vente, informe Mme le Maire. Il reste donc trois lots à la vente.
- Commerce de Loc-Eguiner : les deux dossiers de candidature sont en cours d'étude auprès de la CCI qui accompagne la collectivité dans ce choix.

7 – INTERVENTIONS DIVERSES :

-Mme Sophie GALLOUEDEC demande l'évolution du dossier de vente des longères. Mme le Maire mentionne qu'un acquéreur s'est positionné pour l'achat au prix fixé par le service des domaines. Il sera nécessaire de déplacer le chemin qui traverse la propriété pour le faire contourner cette dernière. Par ailleurs, une discussion avec la famille QUEINNEC est en cours pour le rachat d'un petit bout de terrain par l'acquéreur des longères.

-Mme le Maire informe également que plusieurs visites ont eu lieu, dans le cadre de la maison BEUZIT. Elle rappelle que ce bien avait été acquis pour y installer le syndicat du Haut-Léon et le syndicat des eaux de la Penzé dont les orientations et les besoins ont maintenant évolué, l'usage de cette maison n'étant plus nécessaire.

-M. Patrick LE MERRER déplore la gestion des déchets dans les sacs jaunes. En effet, les sacs sont régulièrement déchirés et les aires de dépôt parfois déplacées, entraînant un éparpillement des déchets. Il demande si Morlaix Communauté envisage une évolution de ce traitement des déchets. Mme le Maire souligne qu'il est difficile de trouver le meilleur système mais met en avant le rôle des élus dans la pédagogie à l'attention de la population, en sensibilisant les administrés : « moins on trie, plus les déchets coûtent cher ! » martèle t-elle en faisant référence au coût annuel de 500 000 € que supporte Morlaix Communauté, face à cette déficience de tri. Par ailleurs, M. Hervé DERRIEN regrette un dépôt sauvage de déchets sur un délaissé le long de l'ancienne RD, près du magasin Utile

Un bref débat s'est instauré au sein de l'assemblée sur le civisme, la communication, l'éducation, face au tri des déchets, lié à l'environnement.

Clôture de la séance à 22 h 40

Affiché le 7 mai 2018.

Prénom	Nom	Signature
Solange	CREIGNOU	
Stéphane	LOZDOWSKI	
Françoise	RAOULT	
Ronan	PRUD'HOMME	
Gaëlle	ZANEGUY	
Sébastien	NORMAND	
Marylaure	POULIQUEN	
Olivier	LE BRAS	
Martine	RECEVEUR	
Jacques	POULIQUEN	
Armelle	CAROFF-BLOC'H	
Carolyn	ENGEL-GAUTIER	
Marc	MADEC	
Monique	KERMARC	
Josselin	BOIREAU	
Emilie	MESSAGER	
Patrick	LE MERRER	
Françoise	GALLOU	
Hervé	DERRIEN	
Hélène	RUMEUR	
Yvon	POULIQUEN	
Florence	CHARLOU	
Pierre-Antoine	DEAL	
Marie-Aude	LE BORGNE	
Thierry	BOURGOIN	
Sophie	GALLOUEDEC	
Jocelyne	PROUFF	
Frédérique	STEPHAN	
Yves	ROLLAND	
Jean-Pierre	MAZE	
Mickaël	DOSSAL	
Nicolas	LOZACH	
Jean-Pierre	CHEVER	
Erwan	PIERRE	